



**Focus n° 15**  
**10/06/10**

**Nids d'abeilles et de bourdons : destruction interdite**

Envoyez toutes vos questions et remarques sur la réforme et sur cette newsletter [en cliquant ici](#)

*Les services d'incendie sont régulièrement contactés ces derniers jours pour détruire des nids d'abeilles ou de bourdons. Ceux-ci, à l'inverse des nids de guêpes, ne peuvent pas être détruits par les services d'incendie. Afin de communiquer ceci clairement aux citoyens, nous avons envoyé le communiqué ci-dessous aux médias.*

*Les services d'incendie et les communes peuvent également relayer ce communiqué sur leur site internet afin d'éviter les appels de citoyens inutiles.*



Guêpe



Abeille



Bourdon

## Nids d'abeilles et de bourdons : destruction interdite

**Ces derniers jours, les services d'incendie ont reçu plusieurs appels sollicitant la destruction de prétendus nids de guêpes. En réalité, il s'agissait dans la plupart des cas de nids d'abeilles ou de bourdons. Ces derniers ne peuvent pas être détruits, étant donné qu'ils constituent une espèce protégée.**

**En présence de nids d'abeilles ou de bourdons, il est préférable de contacter plutôt un apiculteur qui pourra déplacer ces nids le cas échéant.**



Abeille

Guêpe

Les abeilles et les bourdons sont une espèce d'insecte protégée, raison pour laquelle leurs nids ne peuvent pas être détruits. Ils ne constituent pas de réel danger pour l'homme puisqu'ils ne sont pas agressifs et piquent uniquement dans des cas exceptionnels, lorsqu'ils se sentent menacés.

En outre, l'abeille et le bourdon apportent une contribution majeure à l'environnement. Ils sont de grands pollinisateurs, contribuent au maintien de la diversité végétale et assurent un équilibre naturel. En transportant le pollen d'une fleur à l'autre, l'abeille et le bourdon assurent la fécondation des plantes. Cette

pollinisation croisée permet également d'améliorer la qualité des fruits de la plante.

Les nids d'abeilles et de bourdons se rencontrent dans des zones fleuries telles que les jardins, les champs et les vergers. Ils peuvent être construits à même le sol, dans les arbres, dans les lézardes, etc.

### **Comment procéder en présence d'un nid d'abeilles ou de bourdons ?**

Vous pouvez simplement le laisser tel quel, sans y toucher. Les abeilles et les bourdons sont rarement agressifs et apportent une contribution majeure à l'environnement.

Dans certains cas, le nid se situe à un emplacement gênant. Il est alors préférable de contacter un apiculteur, qui déplacera le nid ou vous fournira des conseils pratiques pour le déplacer vous-même.